

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE AU GREFFIER CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 99, PARAGRAPHE 1^o OU 2^o, DE LA LOI FACILITANT LE PAIEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES (1995, c.18) (SJ-765)

Le formulaire « Demande au greffier concernant l'application de l'article 99, paragraphe 1^o ou 2^o, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires » permet à une personne débitrice d'une pension alimentaire avant le 1^{er} décembre 1995 ainsi qu'à son créancier de s'adresser au greffier afin de demander que le ministre du Revenu soit chargé de percevoir la pension alimentaire.

La dernière page du formulaire donne les indications nécessaires à la rédaction de cette demande. Une copie du jugement rendu avant le 1^{er} décembre 1995 ordonnant le paiement de la pension alimentaire doit être jointe à la présente demande adressée au greffier.

Pour de plus amples renseignements et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter la [liste des palais](#) publiée sur le site Internet du ministère de la Justice.

TYPES DE FORMULAIRES

Ce formulaire est offert en format PDF dynamique, c'est-à-dire qu'il permet à l'utilisateur de le remplir à l'écran, après l'avoir téléchargé au www.justice.gouv.qc.ca.

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « légal », soit 8,5 pouces sur 14 pouces (215,9 mm sur 355,6 mm). En conséquence, prenez soin de configurer votre imprimante selon les caractéristiques de ce format.

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel. Vous devez ensuite le déposer auprès du greffier du tribunal compétent qui en assurera le suivi.

Le formulaire doit de plus être assermenté, soit devant un commissaire à l'assermentation, soit par le greffier du tribunal approprié ou toute autre personne autorisée à recevoir le serment, ce qui pourra se faire en même temps que son dépôt.

DEMANDE AU GREFFIER CONCERNANT L'APPLICATION
DE L'ARTICLE 99, PARAGRAPHE 1° OU 2°, DE LA LOI
FACILITANT LE PAIEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES (1995, c.18)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District :
Localité :
N° de dossier :

Veuillez remplir le formulaire en caractères d'imprimerie

PARTIE A – INFORMATIONS SUR LA PARTIE QUI DOIT PAYER LA PENSION ALIMENTAIRE (Partie débitrice)

1 Nom(s) _____ Prénom(s) _____

2 Nom de famille à la naissance _____

3 Sexe M F **4** Langue Français Anglais

5 Adresse de résidence _____
Code postal _____ Province _____ Pays _____
Téléphone à la résidence _____ Au travail _____
Adresse postale (si différente) _____
Code postal _____ Province _____ Pays _____

6 Date de naissance [A | A | A | A | M | M | J | J] N° d'assurance sociale [| | | | | | | |]

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS

7 Travailleur salarié Travailleur autonome
Nom de l'employeur et adresse au travail _____
Code postal _____ Province _____ Pays _____
Rémunération _____ Langue de communication Français Anglais

8 La partie débitrice est sans emploi

9 La partie débitrice reçoit des prestations de la sécurité du revenu
N° de dossier (CP 12) _____

10 Autres revenus (**Indiquer la source et le montant de chacun**) _____

AUTRES INFORMATIONS SUR LA PARTIE DÉBITRICE

11 Le nom, à sa naissance, de la mère de la partie débitrice _____

12 Autre(s) nom(s) utilisé(s) par la partie débitrice _____

PARTIE B – INFORMATIONS SUR LA PARTIE QUI DOIT RECEVOIR LA PENSION ALIMENTAIRE (Partie créancière)

13 Nom(s) _____ Prénom(s) _____

14 Nom de famille à la naissance _____

15 Sexe M F **16** Langue Français Anglais

17 Adresse de résidence _____
Code postal _____ Province _____ Pays _____
Téléphone à la résidence _____ Au travail _____
Adresse postale (si différente) _____
Code postal _____ Province _____ Pays _____

18 Date de naissance [A | A | A | A | M | M | J | J] N° d'assurance sociale [| | | | | | | |]

18a La partie créancière reçoit des prestations de la sécurité du revenu
N° de dossier (CP 12) _____

PARTIE C – INFORMATIONS SUR LA CRÉANCE ALIMENTAIRE

- 19 La pension est payable pour le créancier seulement le créancier et l'(les) enfant(s)
 l'(les) enfant(s) seulement non spécifié au jugement
- 19a Le montant original de la pension est de _____ \$, payable le(s) _____
- 20 La pension est indexée suivant la loi (R.R.Q.)
 suivant l'indice déterminé au jugement qui est de _____
 selon les termes du jugement, la pension n'est pas indexée
- 21 Le taux d'intérêt applicable aux versements échus de la pension est
 le taux légal le taux déterminé par le jugement qui est de _____ % plus l'indemnité additionnelle.

PARTIE D – INFORMATIONS SUR LES ARRÉRAGES

- 22 La pension alimentaire est impayée depuis le _____
- 23 Le solde du capital des arrérages, tels qu'accumulés jusqu'à ce jour, est de _____ \$
Le solde des intérêts, tels qu'accumulés jusqu'à ce jour, est de _____ \$

PARTIE E – DÉCLARATION DU CRÉANCIER (Ne remplir que si la demande est faite en vertu du par. 1^o de l'article 99)

- 24 Je dépose au soutien de cette demande d'exécution une copie du jugement rendu le _____
- 25 Je déclare que les renseignements donnés sont exacts et complets, et je signe :
à _____, le _____ ième jour de _____

Partie créancière

Déclaration faite sous serment devant moi à _____ le _____ ième jour de _____

Personne habilitée à recevoir le serment

PARTIE F – DÉCLARATION DES PARTIES (Ne remplir que si la demande est faite en vertu du par. 2^o de l'article 99)

- 26 Nous demandons conjointement que nous soient rendues applicables dès à présent les dispositions de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (1995, chapitre 18)**.
- 27 Nous déposons au soutien de cette demande une copie du jugement rendu le _____
- 28 Je déclare que les renseignements donnés qui me concernent sont exacts et complets, et je signe :
à _____, le _____ ième jour de _____

Partie créancière

Déclaration faite sous serment devant moi à _____ le _____ ième jour de _____

Personne habilitée à recevoir le serment

- 28a Je déclare que les renseignements donnés qui me concernent sont exacts et complets, et je signe :
à _____, le _____ ième jour de _____

Partie débitrice

Déclaration faite sous serment devant moi à _____ le _____ ième jour de _____

Personne habilitée à recevoir le serment

Aide à la rédaction de la
**DEMANDE AU GREFFIER CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 99, PARAGRAPHE 1° OU 2°,
DE LA LOI FACILITANT LE PAIEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES (1995, c.18)**

Note : Ce document est fourni à titre indicatif seulement et ne remplace d'aucune façon les dispositions de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ou des règlements adoptés en vertu de cette loi.

Veillez inscrire en premier lieu, dans le coin supérieur gauche du formulaire, le nom du district judiciaire et le numéro de dossier. Ces renseignements apparaissent également dans le coin supérieur gauche du jugement ou de l'ordonnance.

PARTIE A – INFORMATIONS SUR LA PARTIE QUI DOIT PAYER LA PENSION ALIMENTAIRE (Partie débitrice)

- 1** Inscrire les nom(s) et prénom(s) complets de la partie débitrice.
- 2** Inscrire son nom de famille à la naissance, seulement s'il est différent de celui donné au champ 1.
- 3 et 4** Cocher la case appropriée.
- 5** Inscrire l'adresse à laquelle réside la partie débitrice. Compléter par les autres renseignements demandés, s'ils sont connus.
- 6** Inscrire la date de naissance (année, mois, jour) de la partie débitrice et son numéro d'assurance sociale, s'il est connu.
- 7** Cocher la case appropriée concernant l'emploi principal de la partie débitrice et donner les autres renseignements demandés, s'ils sont connus. À l'égard de la rémunération, indiquer la base (semaine, mois, etc.) sur laquelle elle est versée.
- 8** Cocher seulement si la partie débitrice n'occupe aucun emploi.
- 9** Cocher seulement si la partie débitrice reçoit des prestations d'aide de dernier recours versées par le ministère de la Sécurité du revenu (aide sociale). Le cas échéant, indiquer son numéro de dossier complet (CP 12) s'il est connu.
- 10** Détailler dans ce champ tout autre revenu qui n'est pas décrit aux champs 7 et 9. Indiquer, pour chacun, la source, le montant et la base de versement du revenu.
- 11** Indiquer, s'il est connu, le nom que portait à sa naissance la mère de la partie débitrice.
- 12** Indiquer tout autre nom, différent de celui donné au champ 1, et par lequel la partie débitrice est connue.

PARTIE B – INFORMATIONS SUR LA PARTIE QUI DOIT RECEVOIR LA PENSION ALIMENTAIRE (Partie créancière)

- 13** Inscrire les nom(s) et prénom(s) complets de la partie créancière.
- 14** Inscrire son nom de famille à la naissance, seulement s'il est différent de celui donné au champ 13. Indiquer également tout autre nom, différent de celui donné au champ 13 et/ou au champ 14, et par lequel la partie créancière est connue.
- 15 et 16** Cocher la case appropriée.
- 17** Inscrire l'adresse à laquelle réside la partie créancière. Compléter par les autres renseignements demandés.
- 18** Inscrire la date de naissance (année, mois, jour) et le numéro d'assurance sociale de la partie créancière.
- 18a** Cocher seulement si la partie créancière reçoit des prestations d'aide de dernier recours versées par le ministère de la Sécurité du revenu (aide sociale). Le cas échéant, indiquer son numéro de dossier complet (CP 12).

PARTIE C – INFORMATIONS SUR LA CRÉANCE ALIMENTAIRE

- 19** Indiquer, en cochant une seule case, pour qui la pension alimentaire doit être payée selon l'ordonnance, le jugement ou la convention. (Par exemple, dans le cas d'une pension payable par monsieur X à madame Y, pour elle et les enfants, la case appropriée est « le créancier et l'(les) enfant(s) ». En cas d'incertitude, cocher la case « non spécifié au jugement ».
- 19a** Indiquer le montant de la pension alimentaire tel qu'il apparaît dans l'ordonnance, le jugement ou la convention, sans tenir compte des effets de l'indexation. Indiquer également le jour (exemple : chaque lundi) ou le quantième (exemple : le 1^{er} de chaque mois) où cette pension doit être payée.
- 20** Cocher la case appropriée, selon l'ordonnance, le jugement ou la convention.
NOTE : Si le jugement est muet, c'est-à-dire qu'il ne fait aucune mention relative à l'indexation de la pension alimentaire, celle-ci est indexée automatiquement SUIVANT LA LOI. Le cas échéant, cocher cette case.
- 21** Cocher la ou les cases appropriées, selon l'ordonnance, le jugement ou la convention.

PARTIE D – INFORMATIONS SUR LES ARRÉRAGES

- 22** Indiquer la date depuis laquelle la pension alimentaire n'est pas payée. Cette date devrait normalement correspondre avec celle du premier versement impayé.
- 23** Indiquer le montant total des arrérages de pension alimentaire, en capital, accumulés jusqu'à la date du dernier versement impayé. Indiquer également, le cas échéant, le montant total des intérêts accumulés sur les arrérages.

PARTIE E – DÉCLARATION DU CRÉANCIER

NOTE : La partie E ne doit être remplie que si la demande est faite par le créancier alimentaire en application de l'article 99 1° de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, c'est-à-dire en cas de défaut de paiement de la pension.

- 24** Indiquer la date de l'ordonnance ou du jugement en vertu duquel la pension alimentaire doit être payée.
- 25** Dater et signer la demande devant la personne habilitée à recevoir le serment de la partie créancière.

PARTIE F – DÉCLARATION DES PARTIES

NOTE : La partie F ne doit être remplie que si la demande est faite par le créancier et le débiteur alimentaires en application de l'article 99 2° de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, c'est-à-dire en cas de consentement conjoint des parties à être assujetties à cette loi.

- 26** Ne rien inscrire dans ce champ. Il énonce la volonté des parties de demander conjointement que leur soient rendues applicables, dès la signature de la demande, les dispositions de la loi.
- 27** Indiquer la date de l'ordonnance ou du jugement en vertu duquel la pension alimentaire doit être payée.
- 28** Dater et signer la demande devant la personne habilitée à recevoir le serment de la partie créancière.
- 28a** Dater et signer la demande devant la personne habilitée à recevoir le serment de la partie débitrice.